

## Décembre 2022 - Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 5 décembre 2022 et dans le cadre des travaux de réfection des locaux du Stade Philippe-Pottier, le Conseil municipal a décidé d'adjuger les travaux suivants :
  - le raccordement et le circuit primaire de chauffage Thermoréseau à SATOM SA;
  - les travaux concernant le CFC 240 installation chauffage à l'entreprise DUPASQUIER & RUGA SA.
- Lors de sa séance du 5 décembre 2022 et dans le cadre du projet de réaménagement de la Vièze, le Conseil municipal a adjugé le mandat d'ingénieurs civils avec compétences en aménagements hydrauliques pour le secteur du Pont CFF au bureau d'ingénieurs BG INGENIEURS CONSEILS SA.
- Lors de sa séance du 5 décembre 2022 et dans le cadre du projet de réaménagement de la Vièze, le Conseil municipal a adjugé les travaux de mise en place de 2 piézomètres à l'entreprise POLYFORAGES SA;
- Lors de sa séance du 5 décembre 2022, le Conseil municipal a accepté que la Commune de Vionnaz intègre le projet TSHM Chablais VS et a validé le mandat de prestations intitulé "Mandat de prestations TSHM (travail social hors murs) Chablais VS".
- Lors de sa séance du 5 décembre 2022, le Conseil municipal s'est déterminé dans le cadre de la procédure de consultation de l'avant-projet de loi relatif à la révision partielle de la loi fiscale cantonale.
- Lors de sa séance du 12 décembre 2022 et dans le cadre de la rénovation partielle de la Maison "Hildebrand", le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat pour le CFC 112 démolitions à l'entreprise Bernard TORRENT SA.
- Lors de sa séance du 12 décembre 2022 et dans le cadre de la rénovation partielle de la Maison "Hildebrand", le Conseil municipal a décide d'adjuger le mandat pour le CFC 211.5 maçonnerie à l'entreprise Bernard TORRENT SA.
- Lors de sa séance du 12 décembre 2022 et dans le cadre du projet de construction des infrastructures scolaires, UAPE et sportives du "Mabillon V", le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat au bureau BCS SA, pour la conception technique des façades.
- Lors de sa séance du 19 décembre 2022 et dans le cadre de la transformation du bâtiment "Simplon 10" en vue d'accueillir le Service "Sports, Jeunesse & Intégration", le Conseil municipal a adjugé les mandats comme suit :
  - CFC 292 ingénieur civil, au bureau KURMANN CRETTON Ing. SA;
  - CFC 293 électricien, au bureau EEM SA;

- CFC 296 ingénieur Feu, au bureau Denis RICHARD;
- CFC 294 ingénieur CVS, au bureau TECNOSERVICE Eng. SA.
- Lors de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil municipal a adjugé les mandants suivants relatifs à la création d'un espace culture et tourisme "Casa Nova" :
  - CFC 221.3 fenêtres en acier et CFC 221.6 portes extérieures en métal à l'entreprise LUYET Constructions Métalliques SA;
  - CFC 228.3 stores en toile à l'entreprise STORES CHABLAIS SA;
  - CFC 250 installations sanitaires à l'entreprise AVANTHEY SA;
  - CFC 261 ascenseurs à l'entreprise OTIS SA;
  - CFC 216.1 travaux en pierre artificielle à l'entreprise Julien MARLOF;
  - CFC 272 portes intérieures en métal à l'entreprise LUYET Constructions Métalliques SA;
  - CFC 272.2 serrurerie escalier à l'entreprise Charles RIGHINI SA;
  - CFC 281 chapes à l'entreprise ISOCHAPE Sàrl;
  - CFC 281.6 carrelage et 282.4 faïences à l'entreprise BR Carrelages-Revêtements de parquets Sàrl;
  - CFC 281.8 faux-planchers à l'entreprise GAY PASETTI SA;
  - CFC 285.1 peinture intérieure et 227.1 peinture extérieure à l'entreprise COLOMBARA SA;
  - CFC 285.4 cosmétiques des bétons à l'entreprise MEGA SA Travaux Spéciaux.
- Lors de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil municipal a adjugé le mandat suivant relatif à la création d'un espace culture et tourisme "Casa Nova" :
  - CFC 244, installations ventilation, à l'entreprise GEX SA.
- Lors de sa séance du 19 décembre 2022 et dans le cadre du projet de construction des infrastructures scolaires, UAPE et sportives du "Mabillon V", le Conseil municipal a adjugé le mandat pour l'assurance construction à LA MOBILIERE Assurance.
- Lors de sa séance du 19 décembre 2022 et dans le cadre du projet de construction des infrastructures scolaires, UAPE et sportives du "Mabillon V", le Conseil municipal a adjugé le mandat pour le CFC 211 maçonnerie au Consortium ANTIGLIO & CUENOD PAYOT CHABLAIS.
- Lors de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil municipal a adjugé le remplacement du four principal de la cuisine du Home "Les Tilleuls" à la société Recatec-CPA SA.
- Lors de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil municipal a adjugé le remplacement du système de verrouillage du Home "Les Tilleuls", 2<sup>ème</sup> étape, à la société PFEFFERLE & C<sup>ie</sup> SA.
- Lors de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil municipal a adjugé la fourniture du mobilier pour le Home "Les Tilleuls" à la société MOMENTS Furnitures SA.